

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCHÉMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 16 août 2019, À 19 HEURES À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #2 - Christian Lamontagne
Siège #3 - Alexandre Provençal
Siège #4 - André Loubier
Siège #5 - Samuel Goudreau
Siège #6 - Richard Fauchon

Les membres présents forment le quorum. Madame Linda Gilbert, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

209-08-2019

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 5 juillet 2019**
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 9 août 2019**
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois**
 - 4.2 - Autorisation prélèvement automatique comptes Hydro-Québec**
 - 4.3 - Période probation adjointe administrative - 3 mois supplémentaires**
 - 4.4 - Approbation facture démarrage Cameron Ressources Humaines**
 - 4.4.1 - Entériner publication offre d'emploi**
 - 4.5 - Nommer un comité de sélection pour engager un directeur général**
- 5 - LÉGISLATION**
 - 5.1 - Adoption de l'amendement au règlement 04-2018**
 - 5.2 - Adoption du règlement 09-2019**
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE**
 - 6.1 - Compte-rendu du directeur incendie**
 - 6.1.1 - Borne sèche numéro 9 - CPTAQ**
 - 6.2 - Adhésion à Municito pour 3 ans**
 - 6.3 - Entente intermunicipale relative à la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la MRC des Etchemins**
 - 6.4 - Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile**
 - 6.5 - Toiture caserne - ajout au contrat**
- 7 - VOIRIE TRANSPORT**
 - 7.1 - Rapport de l'inspecteur**
 - 7.2 - Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales**
 - 7.3 - Suite soumissions chemins d'hiver**
 - 7.4 - Retenu contrat pavage 2018**
- 8 - HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 8.1 - Acceptation paiement factures équipements traitement eau potable à même le fonds général**
 - 8.2 - Appropriation surplus accumulé**
 - 8.3 - Engagement à l'obtention d'une subvention à 50% du coût des travaux**
- 9 - ASSAINISSEMENT**
 - 9.1 - Égout**
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

- 10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
- 10.2 - Nommer membres CCU pour 2 ans
- 10.3 - Plainte installation septique non conforme
- 10.4 - Tour télécommunication
- 10.5 - Salle J.A.-Nadeau - achats Nouveaux-Horizons
- 11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE
 - 11.1 - Politique Familiale
- 12 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 12.1 - Soirée reconnaissance bénévoles
- 13 - CORRESPONDANCE
 - 13.1 - Correspondances diverses
 - 13.2 - Demande intention - prolongement rue Carrier
 - 13.3 - Demande don voyage coopération internationale
 - 13.4 - Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins
 - 13.5 - Lettre - nettoyage fossé 6e Rang
- 14 - VARIA
 - 14.1 - Fleurs 2020
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE
- 17 - OUVERTURE SÉANCE D'AJOURNEMENT
- 18 - Adoption ordre du jour séance d'ajournement
- 19 - Suite soumissions chemins d'hiver - 3e appel offres
- 20 - Période de questions
- 21 - Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR: Samuel Goudreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.
 ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Attendu qu'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

210-08-2019

3.1 - Séance ordinaire du 5 juillet 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Provençal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 QUE le procès-verbal de la séance régulière du 5 juillet 2019 soit adopté.
 ADOPTÉE

211-08-2019

3.2 - Séance extraordinaire du 9 août 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Christian Lamontagne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 août 2019 soit adopté.
 ADOPTÉE

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

212-08-2019

4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois

IL EST PROPOSÉ PAR: Alexandre Provençal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, d'une somme de 169 164,22\$ soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 05-2018 sur le contrôle et le suivi budgétaire.
 ADOPTÉE

213-08-2019

4.2 - Autorisation prélèvement automatique comptes Hydro-Québec

IL EST PROPOSÉ PAR : André Loubier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE les membres du conseil autorisent le paiement des comptes d'Hydro-Québec par prélèvement automatique.
ADOPTÉE

214-08-2019 4.3 - Période probation adjointe administrative - 3 mois supplémentaires

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE la période probatoire de l'adjointe administrative, Jessica Boucher, soit prolongée de trois mois.
ADOPTÉE

215-08-2019 4.4 - Approbation facture démarrage Cameron Ressources Humaines

ATTENDU QU'un mandat a été accordé à la firme Cameron Ressources Humaines;
ATTENDU QUE le mandat prévoit le paiement immédiat de 50% des frais prévus à la production de l'offre d'emploi;
ATTENDU QUE l'offre d'emploi a été publiée;
IL EST PROPOSÉ PAR : Christian Lamontagne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE les membres du conseil autorisent le paiement de la facture numéro 13217 à Cameron Ressources Humaines Inc. d'une somme de 5001.41\$, taxes incluses.
ADOPTÉE

216-08-2019 4.4.1 - Entériner publication offre d'emploi

ATTENDU QUE les élus ont tous été contactés afin d'avoir leur approbation pour une publication de l'offre d'emploi dans un journal sur le territoire;
ATTENDU QUE 6 élus sur 7 ont donné leur accord, le 7e n'ayant pas donné suite;
IL EST PROPOSÉ PAR : Samuel Goudreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
D'entériner la dépense pour une publication de l'offre d'emploi pour le poste de directeur général et secrétaire-trésorier dans l'Hebdo Régional au tarif de 823\$ plus taxes pour 1/4 de page.
ADOPTÉE

217-08-2019 4.5 - Nommer un comité de sélection pour engager un directeur général

ATTENDU QUE le poste de directeur général/secrétaire-trésorier a été affiché et que des entrevues devront être effectuées;
IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE le maire, Hector Provençal, les conseillers Alexandre Provençal et Samuel Goudreau, ainsi que Madame Johanne Nadeau fassent partie du comité de sélection pour le poste de directeur général/secrétaire-trésorier.
ADOPTÉE

5 - LÉGISLATION

218-08-2019 5.1 - Adoption de l'amendement au règlement 04-2018

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet d'amendement de règlement depuis plus de 48 heures, et dépôt de l'amendement ayant été faits lors de l'avis de motion. Des copies sont disponibles pour les personnes présentes lors de son adoption.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD
MRC DES ETCHÉMINES
PROVINCE DE QUÉBEC

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 04-2018 ACQUISITION ET GESTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC DE STE-ROSE STATION ajout de l'article 10.1

Attendu que le conseil municipal a adopté le règlement 04-2018 le 17 août 2018;

Attendu que le conseil municipal désire ajouter un article pour inclure les obligations contenues dans l'Entente relative à la mise en place et à l'entretien d'une installation de traitement de l'eau potable du réseau d'aqueduc Sainte-Rose Station;

Attendu les exigences de traitement de l'eau auxquelles la Municipalité est assujettie en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable;

Attendu l'engagement d'acquitter tous les frais reliés à l'exploitation, mise aux normes prévue au règlement 04-2018;

Attendu qu'avis de motion et dépôt du projet d'amendement de règlement ont été donnés le 5 juillet 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Loubier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil amende le règlement 04-2018 « Acquisition et gestion du réseau d'aqueduc de Ste-Rose Station » en ajoutant l'article 10.1 – Exigences de traitement de l'eau potable qui se lit comme suit :

10.1 - EXIGENCES DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

En vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable, la municipalité doit procéder à l'installation d'équipements individuels de traitement de l'eau potable afin de respecter ledit règlement. Une entente avec chacun des propriétaires doit être signée à cet effet. Le coût des travaux prévus à l'entente sera facturé par le biais du compte de taxes sur chacun des matricules. Cet équipement va demeurer la propriété de la municipalité afin de s'assurer du bon fonctionnement de celui-ci.

10.1.1 L'entente prévoit que la résidence doit maintenir une connexion internet fonctionnelle en tout temps afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'équipement. Dans le cas où la résidence n'a pas de connexion internet, des frais de 75\$/l'heure sont à prévoir, pour le contrôle des données sur place jusqu'à concurrence de deux visites par année durant les heures régulières de l'employé de la municipalité. Les personnes n'ayant pas de connexion internet pourront se regrouper pour réduire les coûts d'inspection à l'heure puisque 75\$ est le minimum facturable pour le déplacement de l'employé.

10.1.2 Tous les frais d'entretien (lampe UV, filtres, etc.) seront à la charge de l'utilisateur et seront facturés annuellement par le biais des comptes de taxes.

Ces frais sont en sus de la tarification annuelle prévue à l'article 4.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent amendement au règlement 04-2018 entre en vigueur conformément à la loi et fera partie intégrante dudit règlement.

Avis de motion et dépôt du projet d'amendement donné le 5 juillet 2019

Adopté le 16 août 2019

Avis de promulgation le 20 août 2019

Linda Gilbert
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Hector Provençal, maire

RÈGLEMENT SUR LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS EAU POTABLE

Il y a dispense de lire le règlement, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de la Loi. Chacun des membres du conseil déclare avoir lu le règlement et renonce à sa lecture.

MUNICIPALITÉ SAINTE-ROSE-DE-WATFORD
PROVINCE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT NO 09-2019

Règlement ayant pour but de fixer les modalités de remboursement d'équipement de traitement d'eau potable

Attendu qu'un avis de motion et présentation d'un projet de règlement a été donné lors de la séance d'ajournement du 9 août 2019;

Attendu qu'en prévision des travaux de mise aux normes de l'eau potable du réseau d'aqueduc de Ste-Rose-Station, les utilisateurs auront une somme importante à déboursier;

Attendu que selon l'article 25 de la Loi sur les compétences municipales la municipalité peut, aux frais du propriétaire, installer des équipements pour le traitement d'eau potable;

Attendu que toute somme due à la municipalité à la suite de son intervention en vertu de la loi sur les compétences municipales, article 96, est assimilée à une taxe foncière si la créance est reliée à un immeuble et si le débiteur est le propriétaire de cet immeuble;

Attendu que tout propriétaire devra se conformer au règlement 04-2018 Acquisition et gestion du réseau d'aqueduc de Ste-Rose Station et son amendement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Samuel Goudreau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le règlement n° 09-2019 intitulé «Règlement ayant pour but de fixer les modalités de remboursement d'équipement de traitement d'eau potable » soit adopté.

Article 1. Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2. Titre du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement ayant pour but de fixer les modalités de remboursement d'équipement de traitement d'eau potable »

Article 3. But

Permettre aux utilisateurs du réseau d'aqueduc d'échelonner le remboursement des équipements obligatoires installés par la municipalité.

Article 4. Achat et installation

La municipalité procèdera, à l'achat et à l'installation des équipements de traitement d'eau potable du réseau d'aqueduc de Ste-Rose Station selon les recommandations du Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques.

Article 5. Répartition des coûts

Les coûts pour l'installation des équipements seront payables comptant ou sur un maximum de dix (10) années par le biais de la taxation annuelle.

Article 6. Responsabilité

Les équipements demeurent la propriété de la municipalité, l'entretien ou la réparation de ces équipements sera sous sa responsabilité.

Article 7. Financement des frais payables par le propriétaire

La municipalité de Sainte-Rose-de-Watford peut financer la partie payable par

le demandeur pour l'installation d'équipement de traitement d'eau aux conditions suivantes : le remboursement en capital plus les intérêts dus, intérêt payable annuellement et qui sera calculé selon le taux des placements que la municipalité aurait obtenu le 10 janvier de chaque année. Ce taux préférentiel est accordé pour l'équipement de traitement d'eau potable et son installation du réseau d'aqueduc de Ste-Rose Station. Le demandeur devra choisir l'un des modes de paiement suivant :

- acquitter tous les coûts en un seul versement dans les trente (30) jours suivants la facturation des frais;
- ne rien acquitter lors l'installation et rembourser la totalité des coûts, en plus des intérêts applicables, sur une période allant de 2 à 10 ans, par une taxe de secteur à être imposée par la municipalité lors de la facturation annuelle des taxes municipales en début année.

Article 8. Taxe de secteur pour remboursement capital et intérêt du coût des équipements installés

Une taxe de secteur pour le remboursement du capital et intérêt sera imposée et le sera annuellement durant le terme de l'emprunt, sur chaque immeuble touché et ayant été accepté dans le règlement numéro 09-2019 et selon ses modalités, à un taux suffisant selon la valeur des travaux individuels acceptés. Une cédule de paiement sera incluse dans l'acceptation par résolution de la demande de financement et ce document devra être accepté par signature du propriétaire. Le propriétaire s'engage à aviser tout nouvel acquéreur de l'existence de l'échéance de ce financement fait par la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford en lui fournissant une copie de la cédule.

Article 9. Application

Ce règlement sera appliqué qu'à l'égard des demandes dûment déposées.

Article 10. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion et présentation du projet de règlement le 9 août 2019

Adoption du règlement le 16 août 2019

Promulgation le 20 août 2019

Linda Gilbert
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Hector Provençal, Maire

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Compte-rendu du directeur incendie

Le directeur incendie fait un compte-rendu des activités du mois.

220-08-2019

6.1.1 - Borne sèche numéro 9 - CPTAQ

IL EST PROPOSÉ PAR : André Loubier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les membres du conseil autorisent le maire et la directrice générale à signer une entente préalable avec les propriétaires de Ferme Jany pour l'installation d'une borne sèche sur leur propriété. L'entente préalable sera préparée par la notaire Andréanne Déry au coût approximatif de 105\$ plus taxes. Une demande sera par la suite déposée à la CPTAQ pour la servitude nécessaire à l'installation et l'entretien d'une borne sèche sur le lot 4 216 769.

ADOPTÉE

221-08-2019

6.2 - Adhésion à Municito pour 3 ans

ATTENDU QUE la municipalité travaille sur la mise à jour de son plan de mesures d'urgence;
ATTENDU QUE pour faciliter les mesures de déploiement lors d'une urgence, un système d'alerte est requis;
ATTENDU QUE nous avons reçu une offre de regroupement avec d'autres municipalités de la MRC des Etchemins;
IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE les membres du conseil acceptent d'adhérer pour trois années au service Municito pour les procédures d'alertes et de mobilisation et en sécurité civile au coût proposé en regroupant les municipalités intéressées de la MRC des Etchemins. Ce service pourra également être utile pour les annonces sporadiques de la municipalité.
ADOPTÉE

222-08-2019

6.3 - Entente intermunicipale relative à la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques de la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT l'importance de la mise en œuvre d'un schéma de couverture de risques sur le territoire des Etchemins;
CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux et la MRC des Etchemins ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques pour le territoire en date du 25 avril 2005;
CONSIDÉRANT qu'un comité intermunicipal est formé de 7 membres en provenance de municipalités différentes, dont 3 maires, nommés par résolution du conseil de la MRC (article 4.1 de l'entente);
CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a adopté une résolution (#2019-05-20) pour la nomination d'un quatrième maire (article 4.1 de l'entente);
IL EST PROPOSÉ PAR: Samuel Goudreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford adopte la résolution 54-03-2005(# résolution) modifiant l'article 4.1 de l'entente intermunicipale relative à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC des Etchemins dans le but d'intégrer un quatrième maire en provenance d'une municipalité membre de la Régie incendie du secteur est des Etchemins dans ledit comité intermunicipal.
ADOPTÉE

223-08-2019

6.4 - Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de *l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale*;
IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Provençal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE le maire et la directrice générale sont par la présente autorisés à signer l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale.
ADOPTÉE

6.5 - Toiture caserne - ajout au contrat

Les membres ne désirent pas faire lasser la toiture de la caserne.

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - Rapport de l'inspecteur

Les membres du conseil ont reçu le rapport de travail de l'inspecteur municipal.

224-08-2019

7.2 - Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales

CONSIDÉRANT QUE nous avons déposé une demande d'aide financière au PIIRL pour des travaux dans la route de la Grande-Ligne Nord et que la demande est en suspens, le ministère des Transports du Québec nous ayant informés qu'il n'y avait plus de somme disponible;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux étaient prévus dans le plan quinquennal et que la dégradation de ce chemin ne cesse d'augmenter;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Loubier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'appuyer la résolution 2019-07-23 de la MRC des Etchemins dans sa demande au gouvernement du Québec d'injecter les sommes nécessaires à la réalisation complète des Plans d'Intervention en Infrastructures Routières Locales. De transmettre la présente résolution au Gouvernement du Québec, au ministère des Transports et à la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE

7.3 - Suite soumissions chemins d'hiver

Point remis à l'ajournement de vendredi.

225-08-2019

7.4 - Retenu contrat pavage 2018

ATTENDU QUE notre employé de voirie a fait une inspection des travaux de pavage effectués en 2018;

ATTENDU QUE ceux-ci ont été effectués à la satisfaction de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Christian Lamontagne

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les membres du conseil autorisent la directrice générale à payer la retenue du contrat de pavage 2018 à Constructions Abénakis, d'une somme de 18 173\$.

ADOPTÉE

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

226-08-2019

8.1 - Acceptation paiement factures équipements traitement eau potable à même le fonds général

IL EST PROPOSÉ PAR : Samuel Goudreau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les factures pour les dépenses reliées à l'achat et l'installation d'équipements de traitement d'eau potable pour le réseau d'aqueduc de Ste-Rose-Station soient payées à même le fonds général. Que les ententes de paiement par les propriétaires soient effectuées.

ADOPTÉE

227-08-2019

8.2 - Appropriation surplus accumulé

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Provençal

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les membres du conseil désirent approprier à même le surplus accumulé le montant nécessaire au paiement des travaux d'achat et installation d'équipements de traitement d'eau potable pour les personnes desservies par le réseau d'aqueduc de Ste-Rose-Station. Une cédule de paiement pour le remboursement des montants à payer par les propriétaires concernés sera préparée et signée par les parties. Une facturation annuelle sera par la suite effectuée, par une taxe de secteur, pour rembourser le surplus accumulé et les intérêts.

ADOPTÉE

228-08-2019

8.3 - Engagement à l'obtention d'une subvention à 50% du coût des travaux

IL EST PROPOSÉ PAR : Christian Lamontagne

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité s'engage à obtenir une subvention de l'ordre de 50% des travaux de mise aux normes de l'eau potable du réseau d'aqueduc de Ste-Rose-Station à ceux qui auront signé l'entente préalable et exigée par le ministère de l'Environnement.

ADOPTÉE

9 - ASSAINISSEMENT

9.1 - Égout

Aucun point à discuter

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

Le maire fait un résumé des dossiers en cours.

229-08-2019

10.2 - Nommer membres CCU pour 2 ans

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Provençal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
DE nommer Sébastien Boulet, Nicolas Sylvain et Pierre Vir pour deux ans, membres du comité consultatif d'urbanisme.
ADOPTÉE

230-08-2019

10.3 - Plainte installation septique non conforme

ATTENDU QUE nous avons reçu une plainte pour une installation septique non conforme dans un ilot déstructuré;
ATTENDU QU'en vertu du règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22), la municipalité a le devoir d'agir;
IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
DE donner le mandat à l'inspecteur en bâtiment de débiter les procédures de mises aux normes des installations septiques des résidences situées dans l'ilot déstructuré numéro 44, ainsi que celles des lots 4 217 056 et 4 430 373 qui sont adjacentes à la zone visée.
ADOPTÉE

10.4 - Tour télécommunication

Ce point est remis à une prochaine séance.

231-08-2019

10.5 - Salle J.A.-Nadeau - achats Nouveaux-Horizons

IL EST PROPOSÉ PAR : Samuel Goudreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE les membres du conseil acceptent la soumission d'Équipement de restaurant ADL au montant de 7153.51\$ pour l'achat d'un réfrigérateur commercial et un lave-vaisselle pour la salle J.A.-Nadeau. Ces achats seront acquittés à même la subvention obtenue de Nouveaux-Horizons.
ADOPTÉE

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

11.1 - Politique Familiale

Aucun point à discuter

12 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

232-08-2019

12.1 - Soirée reconnaissance bénévoles

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Provençal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE les membres du conseil accordent un budget supplémentaire pour la fête des bénévoles. Deux abonnements au gym seront ajoutés dans les paniers

d'accueil pour les nouveaux arrivants.
ADOPTÉE

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Correspondances diverses

Voici la correspondance du présent mois.

- Lancement du nouveau *Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC)*;

13.2 - Demande intention - prolongement rue Carrier

Le maire va s'occuper de contacter le Groupement forestier, un suivi sera fait par la suite.

233-08-2019

13.3 - Demande don voyage coopération internationale

IL EST PROPOSÉ PAR : André Loubier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE le Conseil Municipal accorde un montant de 50\$ pour le projet de coopération internationale Amistad Printemps 2020.
ADOPTÉE

234-08-2019

13.4 - Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Provençal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE les membres du conseil acceptent la cotisation 2019-2020 demandée par la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins d'une somme de 396\$.
ADOPTÉE

13.5 - Lettre - nettoyage fossé 6e Rang

Une réponse sera envoyée aux plaignants.

14 - VARIA

235-08-2019

14.1 - Fleurs 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Samuel Goudreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
DE demander des prix pour la confection de nos arrangements de fleurs pour l'été 2020.
ADOPTÉE

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

236-08-2019

16 - AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Fauchon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE la séance soit ajournée au 23 août 2019 à 19h, il est 19h47.
ADOPTÉE

Hector Provençal
Maire

Linda Gilbert, directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Hector Provençal
Maire

17 - OUVERTURE SÉANCE D'AJOURNEMENT

La directrice générale est présente à la salle du conseil de 19h à 20h, aucun élu ou citoyen ne se présente. La directrice générale déclare la séance d'ajournement annulée.

18 - Adoption ordre du jour séance d'ajournement

19 - Suite soumissions chemins d'hiver - 3e appel offres

20 - Période de questions

21 - Levée de l'assemblée